



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 8 décembre 2025 à 19 h 30 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1  
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3  
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4  
Christiane Richard, conseillère du district n° 6  
Thierry Harris, conseiller du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont absents :

Catherine Duprey, conseillère du district n° 2  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5

Sont également présents :

Amanda Jedrychowski, greffière adjointe  
Sylvain Villeneuve, directeur général par intérim

---

#### Ouverture de la séance (quorum)

Le maire constate que le quorum est atteint.

---

(2025-12-393)

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Christiane Richard  
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, tel que présenté, sous réserve de retirer le point 6.4 *Renouvellement du contrat 24TP08 – Fourniture de mélanges bitumineux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-394)

#### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025

Il est proposé par le conseiller Luc Côté  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 17 novembre 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

---

### Mot du maire

Le mot du maire débute à 19h32 et se termine à 19h41.

---

### Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19h41 à 19h57.

---

### Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19h57 et se termine à 20h30.

---

### Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 novembre 2025

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 20 novembre 2025, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

(2025-12-395)

---

### Orientations du conseil – Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2025 et à la séance extraordinaire du 15 décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 11 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2026 de l'agglomération de Longueuil doit faire l'objet de délibérations lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération le 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'EXPRIMER une orientation favorable aux sujets contenus dans l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 15 décembre 2025 joints à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations ci-dessus, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance ordinaire et la séance extraordinaire du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Rapports des représentants de la ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération de Longueuil:

- Loïc Blancquaert : Réseau de transport de Longueuil (RTL)
- 

Avis de motion – Règlement de taxation 2026

Le conseiller Francis Le Chatelier donne un avis de motion à l'effet que le projet de *Règlement relatif à l'imposition et au prélèvement de la taxe foncière générale et de compensations pour l'exercice financier 2026 (2025-245)* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce règlement a pour objet :

- d'imposer et prélever la taxe foncière générale et toute compensation pour l'exercice financier 2026;
- fixer les dates d'échéance des versements payables.

Le projet de règlement 2025-245 est déposé.

---

Avis de motion – Règlement sur la tarification des activités, biens et services en 2026

Le conseiller Francis Le Chatelier donne un avis de motion à l'effet que le projet de *Règlement 2025-244 concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2026* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce règlement a pour objet d'ajuster la tarification pour les activités, les biens et les services offerts par la Ville afin de refléter les coûts encourus.

Le projet de règlement 2025-244 est déposé.

---

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* (2022-207) qui permettent à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 23 novembre 2025 pour les sommes respectives de 10 685 387,67 \$ et de 1 286 492,16 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

---

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 2 novembre 2025 au 21 novembre 2025.

---

(2025-12-396)

Départ et nomination – Directeur général

CONSIDÉRANT QUE le directeur général par intérim, monsieur Sylvain Villeneuve, quittera ses fonctions;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

DE METTRE fin à la nomination de monsieur Sylvain Villeneuve à titre de directeur général par intérim à partir du 9 décembre 2025 avec fin d'emploi le 11 décembre 2025;

DE NOMMER madame Myrabelle Chicoine en tant que directrice générale par intérim à compter du 9 décembre 2025;

D'AUTORISER la maire, Loïc Blancquaert, à signer le contrat de madame Myrabelle Chicoine, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-397)

Adjudication du contrat 25TP10 – Services d'entretien ménager du Complexe des travaux publics

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'ADJUGER le contrat n° 25TP10 ayant pour objet les services d'entretien ménager du Complexe des travaux publics à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *ENTRETIEN MANA INC.*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période initiale du contrat d'un an, soit du 1<sup>er</sup> février 2026 au 31 janvier 2027, étant de 52 138,86 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-881-00-522;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-398)

Adjudication du contrat 25TP18 – Entretien des systèmes de chauffage au gaz naturel

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'ADJUGER le contrat n° 25TP18 ayant pour objet l'entretien des systèmes de chauffage au gaz naturel à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *TEKO INC.*, sur la base des tarifs apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période du contrat, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, étant estimée à 24 747,22 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-801-00-522;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-399)

Renouvellement du contrat 24CL01 – Services d'entretien ménager de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 2 décembre 2024, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2024-12-433, adjugé le contrat n° 24CL01 à l'entreprise *Entretien Mana inc.*, pour les services d'entretien ménager de la bibliothèque municipale, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2026, avec deux options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la *Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement* souhaite se prévaloir de la 1<sup>ère</sup> option de renouvellement;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

DE RENOUVELER le contrat de services n° 24CL01 ayant pour objet les services d'entretien ménager de la bibliothèque municipale, pour une période d'un an avec l'entreprise *Entretien Mana inc.*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 70 416,44 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-871-00-522;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-400)

Conclusion de l'entente 25DAPP98 – Fourniture, entreposage, maintenance et gestion des bacs roulants

CONSIDÉRANT QUE la *Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement* souhaite octroyer le présent contrat au fournisseur unique *USD GLOBAL INC.* pour les biens et services recherchés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a publié un avis d'intention afin de permettre à d'autres entreprises de manifester leur intérêt et leur capacité pour ce contrat;

CONSIDÉRANT QU'à la date limite de l'avis d'intention, aucune entreprise n'a démontré d'intérêt pour le présent contrat;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

DE CONCLURE le contrat n° 25DAPP98 ayant pour objet la fourniture, l'entreposage, la maintenance et la gestion des bacs roulants bruns, au seul fournisseur unique désigné comme distributeur exclusif au Canada des produits IPL, *USD GLOBAL INC.*, la valeur totale pour la période ferme du contrat de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028, étant estimée à 98 190,66 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-452-35-499;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-401)

Résiliation du contrat 25RHC02 – Impression du magazine municipal

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'ENTÉRINER la résiliation du contrat n° 25RHC02, octroyé à l'entreprise *IMPRIMERIE HÉON & NADEAU LTÉE*, relativement aux services d'impression du magazine municipal;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-402)

Approbation du système de pondération et d'évaluation des offres – Acquisition d'un logiciel de paiement de factures automatisé

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil peut choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune obtient un nombre de points basé, outre le prix, sur la qualité ou la quantité des biens, des services ou des travaux, sur les modalités de livraison, sur les services d'entretien, sur l'expérience et la capacité financière requises de l'assureur, du fournisseur ou de l'entrepreneur ou sur tout autre critère directement relié au marché;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'AUTORISER l'utilisation du système de pondération et d'évaluation des offres élaboré par la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* et la direction requérante dont la copie est jointe à la présente résolution pour en

faire partie intégrante pour l'acquisition d'un logiciel de paiement de factures automatisé;

D'AUTORISER la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à lancer l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), il est procédé au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Le maire Loïc Blancquaert et les conseillers Luc Côté, Catherine Duprey, Patrick Vallerand, Francis Le Chatelier, Claude Ferguson, Christiane Richard, Thierry Harris et Stéphanie Verreault.

---

(2025-12-403) **Autorisation de signature – Entente entre la Ville et À la fortune du pot pour la réalisation du Marché fermier 2026-2028**

CONSIDÉRANT QUE le Protocole d'entente intervenu entre la Ville et *À la fortune du pot* relativement à la tenue du marché fermier, suivant la résolution n° 2023-01-118, ainsi que ses addendas, viendra à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite sa collaboration avec l'organisme *À la fortune du pot* afin de poursuivre la tenue du marché fermier d'hiver, d'été, d'automne et un marché fermier de Noël;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de convenir d'une nouvelle entente afin d'établir les obligations de chacune des parties;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le Protocole d'entente pour la réalisation du Marché fermier 2026-2028, ainsi que tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-404) **Politique relative à l'utilisation de la vidéosurveillance de la ville de Saint-Lambert**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert désire se doter d'une politique relative à l'utilisation de la vidéosurveillance;

CONSIDÉRANT l'importance d'encadrer et de guider la Ville et ses employés dans l'utilisation de ses systèmes de vidéosurveillance et d'enregistrement, ainsi que les installations pour des équipements futurs à l'intérieur ou à l'extérieur des établissements municipaux;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'ADOPTER la Politique relative à l'utilisation de la vidéosurveillance de la Ville de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-405)

**Nominations divers comités et conseil d'administration**

CONSIDÉRANT la *Politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc*;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

**Comité de gestion des déplacements**

DE NOMMER la conseillère Stéphanie Verreault à titre de membre et présidente du Comité de gestion des déplacements;

DE NOMMER la conseillère Catherine Duprey à titre de membre et vice-présidente du Comité de gestion des déplacements;

DE NOMMER le conseiller Thierry Harris à titre de membre du Comité de gestion des déplacements.

**Comité Famille et aînés**

DE NOMMER la conseillère Christiane Richard à titre de membre et présidente du Comité Famille et aînés;

DE NOMMER la conseillère Stéphanie Verreault à titre de membre et vice-présidente du Comité Famille et aînés;

DE NOMMER la conseillère Catherine Duprey à titre de membre du Comité Famille et aînés.

**Comité de l'environnement et du développement durable**

DE NOMMER le conseiller Claude Ferguson à titre de membre et président du Comité de l'environnement et du développement durable;

**Comité consultatif en accessibilité universelle**

DE NOMMER les conseillères Stéphanie Verreault et Christiane Richard à titre de représentantes du conseil municipal au comité consultatif en accessibilité universelle et d'effectuer ces modifications dans la composition du plan d'action en accessibilité universelle 2023-2025.

**Conseil d'administration du Country Club de Montréal**

DE DÉSIGNER le conseiller Patrick Vallerand au conseil d'administration du Country Club de Montréal tel que prévu au bail emphytéotique;

**Fondation des amis de la bibliothèque municipale de Saint-Lambert**

DE RECOMMANDER la désignation du conseiller Luc Côté au conseil d'administration de la Fondation des amis de la bibliothèque municipale de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**Dépôt du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025 du comité consultatif d'urbanisme**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025 du comité consultatif d'urbanisme.

---

(2025-12-406)

**PIIA – 210, rue Upper Edison – Transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale, option 1, relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 210, rue Upper Edison, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-407)

PIIA – 140, avenue de Mortlake – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 140, avenue de Mortlake, tel que déposé, avec l'option 2 pour la porte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-408)

PIIA – 102, rue des Alpes – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 102, rue des Alpes, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-409)

PIIA – 440, avenue Pine – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 440, avenue Pine, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-410)

PIIA – 375, rue Riverside – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 375, rue Riverside, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-411)

PIIA – 295, boulevard Queen – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 295, boulevard Queen, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-412)

PIIA – 1705, avenue Victoria – Enseigne

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement de l'enseigne sur socle en cour avant du bâtiment situé au 1705, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-413)

PIIA – 310, avenue Arran – Aménagement paysager

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 2 décembre 2025 acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au réaménagement d'une partie du stationnement et à l'aménagement paysager de la propriété située au 310, avenue Arran, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2025-12-414)

Modification à la résolution 2023-08-259 – Démolition du bâtiment situé au 105, rue Upper Edison

CONSIDÉRANT la résolution n° 2023-08-259 adoptée par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire tenue le 21 août 2023 confirmant en partie la décision du Comité de démolition rendue le 5 juillet 2023 et modifiant la condition de garantie financière pour le bâtiment situé au 105, rue Upper Edison;

CONSIDÉRANT la décision du Comité de démolition rendue lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier appuyé par le conseiller Luc Côté

D'ENTÉRINER la décision du Comité de démolition rendue le 1<sup>er</sup> décembre 2025 modifiant les conditions imposées par le Comité de démolition lors de sa séance du 5 juillet 2023, à savoir:

- ajouter la condition suivante: *La construction du projet devra débuter dans les 60 jours suivant la démolition de l'immeuble, ou, pour une démolition ayant eu lieu après le premier novembre, le 2 mai l'année suivante à la dégelée des sols;*
- retirer la condition suivante: *L'implantation du bâtiment existant doit être respectée par le nouveau bâtiment;*

DE MODIFIER la résolution du conseil municipal n° 2023-08-259 en conséquence.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### Seconde période de questions (une heure)

Aucune question reçue lors de la seconde période de questions.

---

#### Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil peuvent s'exprimer en alternance sur différents sujets a lieu de 20h40 à 20h43.

---

#### Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 20h43.

---